

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Volet national

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Volet national

SERVICE GESTIONNAIRE : FRANCE TRAVAIL

CODE ET INTITULE : NATIOI1716 Volet national_Accompagnement individualisé des jeunes (AIJ)

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

DISPOSITIFS :

2.a.7 Accompagnement individualisé des jeunes

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Seules sont éligibles au présent appel à projets les Directions régionales de France travail.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 47 000 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 15/07/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 30/09/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Le taux de chômage des 15-24 ans en France reste supérieur à la moyenne de l' Union européenne (17,4% contre 14,5% fin 2023) [1].

Parmi ces jeunes, plusieurs catégories sont plus particulièrement touchées et rencontrent des difficultés récurrentes d'accès à l'emploi durable, qui se traduisent selon les cas par une durée d'accès au premier emploi très élevée ou une discontinuité des activités professionnelles en très faible volume annuel [1] :

- Les jeunes disposant de peu ou pas de qualification : 47% des non diplômés et 28 % des titulaires d'un CAP- BEP sont au chômage 3 ans après la sortie du système scolaire contre 16 % de l'ensemble de ces jeunes [2] ;



- Les jeunes résidant dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) : Lorsqu'ils résident en QPV, ces effets sont aggravés. Ainsi, 27 % des jeunes résidant en QPV sortent sans diplôme de leur formation initiale (contre 11% de l'ensemble des jeunes hors QPV sortis du système scolaire en 2017). Ces jeunes sont aussi surreprésentés dans les contrats précaires et /ou à temps partiel subis, sans parvenir à intégrer durablement le marché du travail; en 2020, le taux de chômage des jeunes résidant en QPV était de 34 % trois ans après leur sortie de formation initiale, contre 18 % pour les jeunes du même âge résidant hors QPV.
- Une part des jeunes diplômés qui recherchent un premier emploi durable, et particulièrement ceux de niveaux CAP à Bac : Les titulaires du CAP et d'un baccalauréat seul font partie des jeunes qui obtiennent un contrat court (4 mois et moins) lors du premier emploi (30 % pour les non diplômés, 24% et 22% respectivement pour les titulaires du CAP ou du baccalauréat), ce qui génère pour ces 3 publics une discontinuité du premier parcours professionnel et une forte récurrence du chômage qui peut prendre plusieurs années avant une stabilisation dans l'emploi (l'accès à un CDI dès le 1er emploi étant de 50 % pour les titulaires d'un bac + 5) [2].

Dès 2014, Pôle emploi (aujourd'hui France Travail) s'est engagé à renforcer son offre de service en direction des jeunes demandeurs d'emploi dans le cadre du Plan National de mise en œuvre de la garantie européenne pour la jeunesse.

Pour ce faire, Pôle emploi (aujourd'hui France Travail) s'est appuyé sur des retours d'expériences réussies en matière d'accompagnement intensif et de solutions pour les jeunes, telle la mise en œuvre de l'accompagnement spécifique lié à l'Accord National Interprofessionnel pour les jeunes (ANI Jeunes) et les clubs « Ambition ».

Pour ce public spécifique, l'enjeu est de favoriser un accompagnement individualisé et adapté à la problématique de chaque jeune incluant si nécessaire des périodes de formation et d'immersion en entreprise.

C'est dans ce cadre que France Travail développe, au-delà de son offre de services de droit commun, un accompagnement individualisé des jeunes les plus éloignés de l'emploi, pour améliorer et consolider leur retour à l'emploi.

Ce dispositif est retracé dès 2020 dans le projet « stratégie Pôle Emploi 2020-2022 ». La mobilisation de France Travail en faveur des jeunes demeure un axe stratégique pour mieux accompagner et former les demandeurs d'emploi, notamment les jeunes et les plus éloignés de l'emploi.

1. Source : Eurostat novembre 2023
2. Source : Cereq – Enquête 2021 auprès de la Génération 2017

THÈME : Accompagnement individualisé des jeunes